

Réforme du crédit à la consommation et du surendettement

La loi n° 2010-737 du 1^{er} juillet 2010 portant réforme du crédit à la consommation a été publiée au Journal Officiel de la République du 2 juillet 2010. Ce texte vise à rendre le crédit à la consommation plus responsable afin de lutter contre le surendettement et transpose la directive européenne 2008/48/CE du 23 avril 2008 sur le crédit à la consommation.

Les principales dispositions de la loi entreront en vigueur au fur et à mesure de la publication des décrets d'application selon le calendrier présenté par Mme Lagarde, ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi :

- **juillet-août 2010** : suppression des pénalités libératoires versées au Trésor par les personnes en interdictions bancaires pour obtenir la radiation du fichier central des chèques ; création du comité de préfiguration chargé de la remise du rapport sur la création d'un registre national des crédits (fichier positif) ;

- **septembre 2010** : encadrement de la publicité ; développement du microcrédit ; choix donné aux consommateurs en matière d'assurance emprunteur ; encadrement des rachats de crédit ;

- **novembre 2010** : réforme du surendettement et du FICP avec la réduction de la durée des plans de surendettement de 10 à 8 ans, le raccourcissement de 6 à 3 mois des délais pour décider de l'orientation des dossiers, la suspension automatique des voies d'exécution à la recevabilité du dossier et interdiction pour le débiteur de payer les dettes nées avant la recevabilité, l'obligation d'assurer la continuité des services bancaires lorsqu'un client dépose un dossier de surendettement, le raccourcissement des durées d'inscription au FICP de 8 à 5 ans ;

- **avril 2011** : réforme du taux d'usure pour le crédit à la consommation par le passage d'un système de taux d'usure dépendant de la nature du crédit à un système fondé sur le montant des crédits pour réduire les taux d'usure et encourager le développement du crédit amortissable ;

- **mai 2011** : encadrement du crédit renouvelable ; choix laissé au consommateur sur le type de crédit (amortissable ou renouvelable) pour un achat supérieur à 1 000 euros en magasin ou sur Internet ; obligations pré-contractuelles (obligation pour le prêteur de consulter le Fichier national des incidents de remboursement des crédits aux particuliers pour vérifier la solvabilité de l'emprunteur, établissement d'une fiche de dialogue par les cocontractants pour les crédits souscrits sur le lieu de vente ou à distance, allongement de la durée du délai de rétraction de 7 à 14 jours) ; interdiction de conditionner les avantages commerciaux à l'utilisation à crédit des cartes de fidélité et ouverture de la possibilité de régler au comptant, l'utilisation de la fonction de crédit de la carte nécessitant l'accord exprès du consommateur.

INFORMATIONS BANCAIRES ET FINANCIÈRES GÉNÉRALES

Echange de valeurs au niveau européen (projet SEPA)

Lors de sa réunion du 3 juin 2010, le Comité national SEPA a examiné l'état de la migration à SEPA en France. Il a pris note des efforts considérables des administrations qui assureront dès début 2011 une part très significative des virements SEPA et confirmé le lancement du prélèvement SEPA en France dès le 1^{er} novembre 2010.

Frais bancaires

MM. Georges Pauget et Emmanuel Constans ont remis à Mme Christine Lagarde, ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi, le 8 juillet 2010, le rapport sur la tarification des services bancaires. Le rapport préconise notamment :

- d'accroître la lisibilité, la transparence et la comparabilité des frais bancaires (établissement d'une liste standardisée des 10 principaux tarifs bancaires en tête des plaquettes tarifaires, mission d'évaluation et de suivi des tarifs bancaires confiée au CCSF y compris sur les tarifs outre-mer) ;

- d'aider les clients les plus vulnérables à maîtriser leurs frais bancaires (proposition d'un pack sécurité comprenant une carte de paiement à autorisation systématique plutôt qu'un chéquier, développement des systèmes d'alerte par SMS ou email) ;

- de mettre en place une nouvelle génération de forfaits bancaires (packages) plus adaptés aux besoins des consommateurs ;

- d'améliorer le traitement des incidents de paiement, notamment pour les clientèles fragiles afin de réduire les frais associés.

Le rapport est disponible à l'adresse suivante : http://www.economie.gouv.fr/services/rap10/100708_rap_Pauget_Constans.pdf

Application du RSA outre-mer

L'ordonnance n° 2010-686 du 24 juin 2010 portant extension et adaptation dans les départements d'outre-mer, à Saint-Barthélemy, Saint-Martin et Saint-Pierre-et-Miquelon de la loi n° 2008-1249 du 1^{er} décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion a été publiée au J. O. du 25 juin 2010. Elle entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2011.

Publications de l'IEDOM

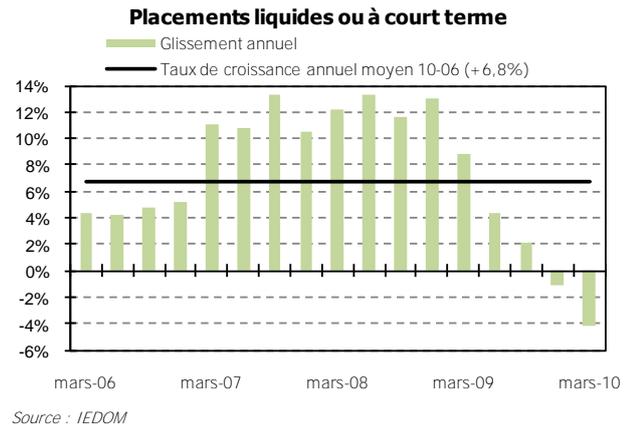
A l'occasion de la sortie des rapports annuels de l'IEDOM et de l'IEOM au titre de l'exercice 2009, M. Yves Barroux, directeur général de l'IEDOM et de l'IEOM a présenté une synthèse des principales évolutions ayant affecté les économies ultramarines ainsi que les premières tendances de l'année 2010 lors d'une conférence de presse organisée le 23 juin 2010 au siège des Instituts d'émission à Paris.

Le rapport annuel et les monographies géographiques de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique, de La Réunion, de Mayotte et de Saint-Pierre-et-Miquelon sont disponibles sur notre site Internet www.iedom.fr. Celles relatives à Saint-Barthélemy et à Saint-Martin seront diffusées en septembre.

SUIVI DE PLACE ET ACTIVITES DE L'INSTITUT

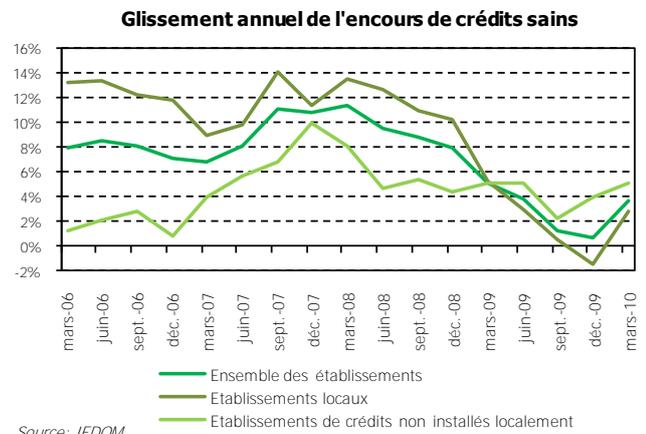
Une évolution des actifs financiers, en phase avec l'attentisme des agents...

L'encours total des actifs financiers ralentit fortement en mars 2010. A 6,21 milliards €, il enregistre son plus faible taux de croissance des six dernières années (+2,9 % sur un an, soit +175,6 millions €). Dans le détail, l'encours des dépôts collectés par les établissements de crédit locaux, affiche une croissance de 6,5 % sur un an (+130,9 millions €), après +6,2 % au trimestre précédent. Il s'est ainsi élevé à 2,15 milliards € à fin mars 2010. Cette accélération marque le maintien d'un comportement de précaution de la part des agents économiques et plus particulièrement les ménages, principaux détenteurs de dépôts à vue (50,9 % du total), dont l'encours croît de 7,2 % (+73,4 millions €), après +7,9 % en fin d'année 2009. A l'inverse, l'encours des placements liquides ou à court terme, qui s'établit à 2,09 milliards €, enregistre une baisse d'amplitude historique dans le département entre mars 2009 et mars 2010 (-4,2 % ; -92,2 millions €). Les placements à long terme maintiennent une bonne performance début 2010, malgré une légère décélération (+7,5 %, soit +136,9 millions €, contre +8.5 % en décembre 2009).

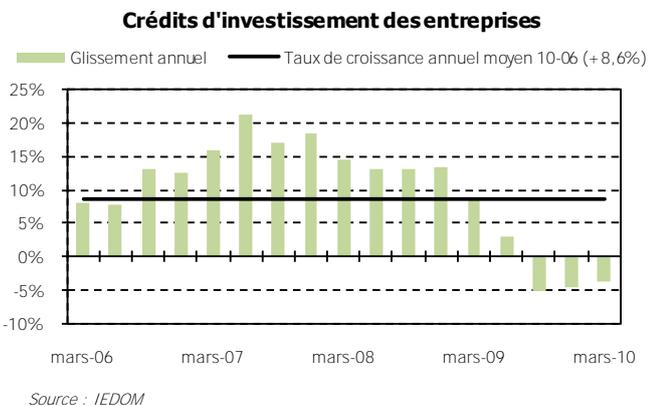


...tandis que la croissance de l'activité de crédit reste modérée

A fin mars 2010, l'encours sain de crédits s'établit à 6,8 milliards euros. La croissance annuelle de l'encours sain, qui s'accélère au premier trimestre 2010 (+3,7 %), doit être relativisée compte tenu d'un premier trimestre 2009 peu dynamique en terme de crédit. Le glissement trimestriel demeure faible (+1,4 %, soit +93,2 millions €).



L'encours de crédit porté par les entreprises stagne à 3,32 milliards € et diminue même de 0,2 % sur trois mois en raison d'anticipations de reprise économique limitées. Le rythme de croissance annuel des crédits d'investissement reste négatif (-3,7 %, soit -50 millions). Cette orientation défavorable va de pair avec le repli de 6,8 % des importations de biens d'équipement entre décembre 2009 et mars 2010 et le maintien des intentions d'investissement des chefs d'entreprise à un niveau faible. Les entrepreneurs individuels, connaissent un nouveau ralentissement de leur crédit à l'équipement qui reste cependant moins prononcé que celui de décembre 2009 (-1,9 % sur un an après -4,3 % en décembre 2009). En revanche, à 1,6 milliards euros, l'encours des crédits immobiliers marque une nouvelle augmentation, affichant un taux de croissance de +6,8 % après +5 %. Le recours aux crédits d'exploitation n'augmente pas depuis décembre 2008 (-12,2 %), en lien avec un moindre recours aux crédits de trésorerie (-17,7 % sur un an).

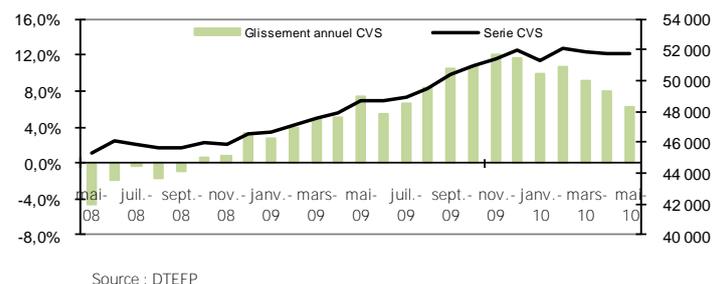


S'agissant des ménages, l'encours des crédits a augmenté de 5,5 % en mars (+130 millions €), rythme supérieur à celui relevé en décembre 2009 (+2,4 %). L'encours s'établit ainsi à 2,51 milliards €. L'élément marquant réside dans la reprise difficile des crédits à la consommation en lien avec un recul de la consommation depuis plusieurs mois. L'habitat, principale composante des crédits aux particuliers, enregistre néanmoins une croissance annuelle de 5,9 % (+90,1 millions €).

Moindre hausse des demandeurs d'emploi face à des besoins en main d'œuvre importants

Le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A, à fin mai 2010, s'élève à 51 790 en Guadeloupe et dans les Iles du Nord. Il enregistre une hausse de 0,1 % par rapport au mois précédent. En glissement annuel à fin mai, le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A a augmenté de 6,3 % (contre +8,3 % en Guyane et + 4,6 % en Martinique). En France entière, sur la même période, il est en hausse de 7,3 %. Pour autant les besoins en main d'œuvre en 2010 restent importants en Guadeloupe. Selon l'enquête Besoins en main-d'œuvre (BMO, Pôle Emploi)¹, les projets de recrutement des entreprises guadeloupéennes s'élèveraient à 9 578 emplois dont 43 % dans les entreprises de moins de quatre salariés.

Evolution du nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A



Néanmoins, quatre projets sur dix sont jugés difficiles à réaliser et 23 % auraient un caractère saisonnier. La construction est le premier recruteur régional avec 18 % des projets, les services aux particuliers rassemblent 14 % des intentions d'embauche. L'hôtellerie-restauration et les services aux entreprises sont aussi d'importants recruteurs potentiels.

¹ Enquête réalisée par Pôle emploi et le CREDOC : 15 000 établissements ont été interrogés et 2 700 ont répondu.

BREVES ECONOMIQUES ET FINANCIERES

Le projet de plateforme multifilières de déchets devrait être en application en 2012

Le préfet a réaffirmé début juin 2010 son engagement pour que le grand projet de plateforme multifilières de la société Valorgabar S.A.S. piloté par le SICTOM (Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères) de la Guadeloupe soit opérationnel avant le 31 décembre 2012. **Ce projet, Gabar'Belle car situé sur le site de la Gabarre, s'articule autour de trois axes :** le prétraitement mécanique et manuel des ordures ménagères, la valorisation organique par méthanisation, la valorisation énergétique à travers l'incinération.

De mauvaises perspectives pour la récolte cannière en 2010

Suite au mouvement social de 2009, du retard a été pris pendant la récolte cannière. Beaucoup de cannes sont demeurées sur pied en saison des pluies et **peu d'hectares ont été replantés**. Avec les aléas climatiques survenus début 2010, la majorité des cannes replantées ne sont pas récoltables. A Marie-Galante, l'usine de Grande-Anse a traité 77 600 tonnes sur les 107 000 tonnes attendues et l'usine Gardel au Moule a broyé 428 515 tonnes de canne au lieu des 638 000 escomptées, soit 67,2 % de la campagne. Le rendement est en deçà des prévisions et les cannes de moindre qualité.

ACTUALITE REGIONALE

Vers une Union Régionale de concertation et d'initiative Antilles-Guyane

Après une première rencontre le 12 mai 2010 en Martinique, puis le 17 mai 2010 en Guyane, la conférence des présidents des Régions Françaises d'Amérique s'est tenue les 16 et 17 Juin, en Guadeloupe. **L'union de ces trois régions doit permettre de développer les échanges d'expériences, de favoriser les synergies locales et d'adopter parfois des positions communes à faire valoir auprès des autorités nationales et européennes.**

PRINCIPAUX INDICATEURS

LES INDICATEURS DE REFERENCE			Données brutes	Var. % mensuelle	Glissement annuel
Prix (Source : INSEE)	Indice des prix à la consommation France	Juin 2010	122	0,0 %	2,2 %
			-	-	1,5 %
Chômage (Source : DDTEFP)	Demandeurs d'emploi de catégorie (DEFM A)	Mai 2010	51 790	0,1 %	6,3 %
Commerce extérieur (Source : Douanes)	Exportations - (en M€)	Cumul à fin Avril 2010	71	-	-24,7 %
	Importations - (en M€)		1 180	-	2,2 %
Energie (Source : EDF)	Consommation d'électricité moyenne tension - GWh	Mai 2010	40	-6,7 %	-2,7 %
	Cumul annuel		195	-	14,9 %

LES INDICATEURS DE VULNERABILITE			Données brutes	Var. % mensuelle	Glissement annuel
Ménages (Source : IEDOM)	Nombre de personnes physiques en interdit bancaire	Juin 2010	22 854	-0,2 %	-2,8 %
	Nombre de retraits de cartes bancaires	Juin 2010	581	19,3 %	43,1 %
	Cumul annuel		3 059	-	28,2 %
	Nombre de dossiers de surendettement déposés	Juin 2010	43	72,0 %	-12,2 %
Entreprises (Source : IEDOM)	Incidents de paiement sur effet - Montant en milliers €	juin 2010	1 573	12,2 %	53,8 %
		Cumul annuel	8 259	-	-22,5 %
	- Nombre	juin 2010	144	11,6 %	16,1 %
		Cumul annuel	761	-	-14,0 %

LES INDICATEURS SECTORIELS			Données brutes	Var. % mensuelle	Glissement annuel
Trafic aéroportuaire (Source : Aéroport Pôle Caraïbe)	Nombre de passagers - (entrées + sorties)	Mai 2010	134 194	-12,1 %	-2,5 %
	Cumul annuel		777 431	-	11,2 %
Trafic portuaire (Source : Port autonome)	Trafic net de marchandises (tonnes)	Cumul à fin Mai 2010	1 154 708	-	10,4 %
	Nombre de passagers (entrées + sorties)		344 429	-	14,7 %
Immatriculations (Source : Commissariat général au Développement Durable)	Véhicules particuliers neufs (VPN)	Février 2010	807	-9,6 %	-3,0 %
	Véhicules utilitaires neufs (VUN)	Février 2010	142	-31,4 %	2,2 %
	Cumul annuel (VPN+ VUN)		2 049	-	-6,4 %
Construction (Source : Ciments Antillais)	Ventes de ciment (tonnes)	Juin 2010	21 059	9,7 %	-11,3 %
	Cumul annuel		120 948	-	14,0 %
Banane (Source : DDCCRF)	Exportations de bananes (tonnes)	Mars 2010	0	-	-
	Cumul annuel		6 748	-	-40,8 %

Taux directeurs de la Banque centrale européenne

	taux	date d'effet
Taux d'intérêt appliqué aux opérations principales de refinancement de l'Eurosystème	1,00%	13/05/2009
Taux de la facilité de prêt marginal	1,75%	13/05/2009
Taux de la facilité de dépôt	0,25%	08/04/2009

Taux d'intérêt légal

ANNEE 2010 0,65% JO du 11/02/10
ANNEE 2009 3,79% JO du 11/02/09

Taux de l'épargne réglementée (depuis le 01/08/09)

Livret A et bleu 1,25%
LDD 1,25%
LEP 1,75%
PEL* 2,50%
CEL* 0,75%

* hors prime d'Etat

Taux moyen monétaire mensuel (Tempé moyen mensuel)

Mars 0,3434% Avril 0,3453% Mai 0,3386% Juin 0,3489%
1 mois 0,4460% 3 mois 0,7270% 6 mois 1,0120% 1 an 1,2810%

Taux moyen mensuel des emprunts d'Etat à long terme (TME)

Mars 3,47% Avril 3,44% Mai 3,14% Juin 3,14%

Taux moyen mensuel des obligations d'Etat (TMO)

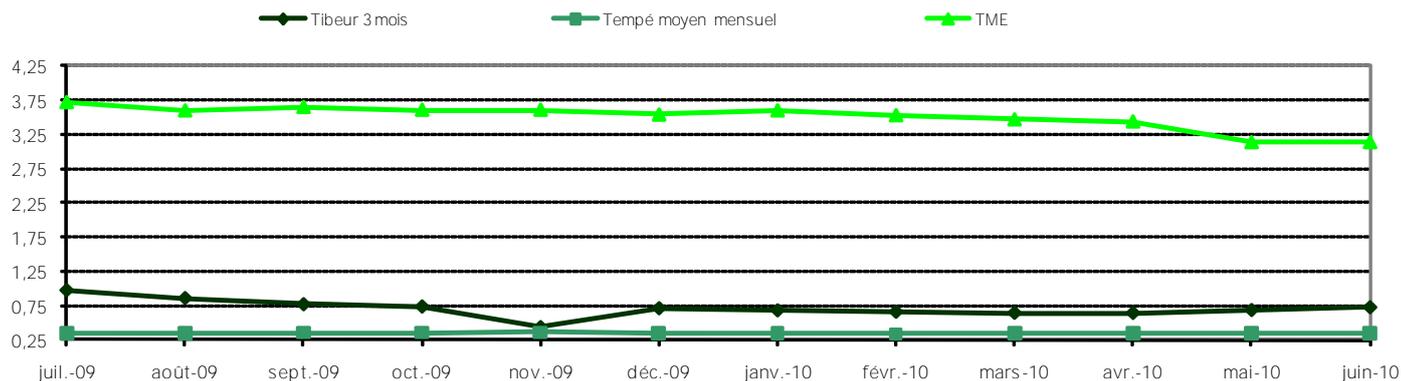
Mars 3,67% Avril 3,64% Mai 3,34% Juin 3,34%

Taux de l'usure (applicable à partir du troisième trimestre 2010)

Crédits aux particuliers		Seuils de l'usure	Crédits aux entreprises		Seuils de l'usure
Prêts immobiliers					
Prêts à taux fixe		6,09%			
Prêts à taux variable		5,35%			
Prêts relais		5,96%			
Autres prêts					
Prêts d'un montant < ou = à 1524 €		21,15%			
Découverts en compte, prêts permanents et financement d'achats ou de ventes à tempérament d'un montant > à 1524 € et prêts viagers hypothécaires		19,27%	Découverts en compte (1)		13,39%
Prêts personnels et autres prêts d'un montant > à 1524 €		8,61%			

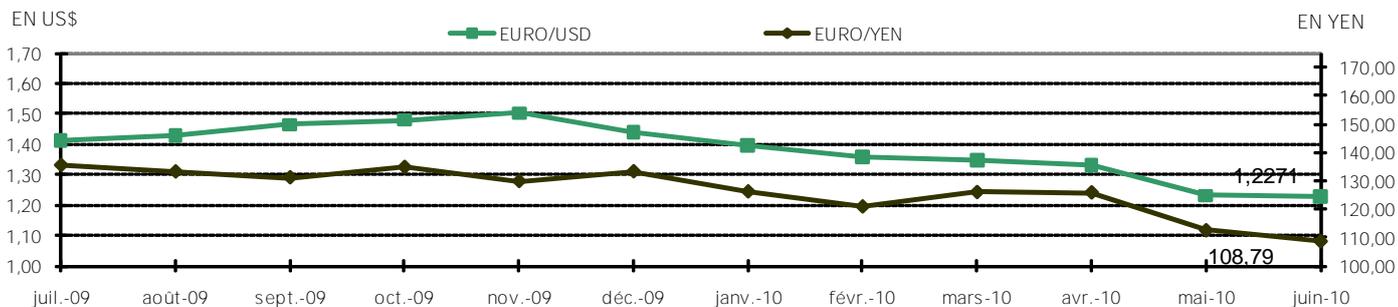
(1) Ces taux ne comprennent pas les éventuelles commissions sur le plus fort découvert du mois

Taux des marchés monétaires et obligataires



Taux de change (dernier cours fin de mois)

EURO/USD (Etats-Unis)	1,2271	EURO/ZAR (Afrique du sud)	9,3808	EURO/SRD (Surinam)	3,35520
EURO/JPY (Japon)	108,7900	EURO/BWP (Botswana)	8,61920	EURO/ANG (Ant. Néerl.)	2,18810
EURO/CAD (Canada)	1,289	EURO/SCR (Seychelles)	15,2257	EURO/DOP (Rép. Dom.)	45,0393
EURO/GBP (Grande-Bretagne)	0,81750	EURO/MUR (Maurice)	39,6652	EURO/BBD (La Barbade)	2,44480
EURO/SGD (Singapour)	1,7160	EURO/BRL (Brésil)	2,2082	EURO/TTD (Trinité et Tobago)	7,76220
EURO/HKD (Hong-Kong)	9,5549	EURO/VEF (Vénézuéla)	3,17690	EURO/XPF (COM Pacifique)	119,33170
EURO/MGA (Madagascar)	2767,06	EURO/XCD (Dominique)	3,3005	EURO/FC (Comores)	491,96775



Taux de conversion irrévocables pour les 16 pays de la zone euro

1 EURO =	40,3399 BEF	6,55957 FRF	40,3399 LUF	200,482 PTE
	1,95583 DEM	0,787564 IEP	2,20371 NLG	5,94573 FIM
	166,386 ESP	1936,27 ITL	13,7603 ATS	340,750 GRD
	239,640 SIT	0,585274 CYP	0429300 MTL	30,1260 SKK

Directeur de la publication : Y. BARROUX - Responsable de la rédaction : C. APANON

Editeur et Imprimeur : IEDOM - Parc d'activités la Providence- ZAC de Dothémare- 97139- Les Abymes

Achevé d'imprimer le 19 juillet 2010 - Dépôt légal : juillet 2010 - ISSN 1240 3806